

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ANTOINE LABELLE  
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza, présidée par madame Céline Beaugard et tenue le 11 novembre 2019, à 19h, à l'hôtel de ville situé au 53 rue des Pionniers.

**SONT PRÉSENTS** : Céline Beaugard, mairesse, Raphaël Ciccariello, conseiller, Benoit Thibeault, conseiller, Pierrette Charette, conseillère, Pierre Rubaschkin, conseiller, Christian Bélisle, conseiller, Brigitte Chagnon, conseillère.

**EST ABSENT** : Aucune absence.

**SONT AUSSI PRÉSENTS** : Jacques Brisebois, directeur général et Caroline Dupuis, chargée de projet.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

L'enregistrement vocal de la séance est activé.

Sous la présidence de madame la mairesse Céline Beaugard, la séance ordinaire est ouverte à 19h.

**PRÉSENTATION DU CAPITAINE RAIL DE LA SURETÉ DU QUÉBEC**

**MINUTE DE SILENCE**

Madame Céline Beaugard, mairesse, en l'honneur des anciens combattants et dans le cadre du Jour du Souvenir, demande aux gens présents d'observer une minute de silence.

2019.11.205

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour a été distribué et qu'il se détaille comme suit;

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
3. **CORRESPONDANCE ET AFFAIRES COURANTES**
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
5. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2019**
6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 6.1. Résolution – Adoption des prévisions budgétaires de la RIDR.
  - 6.2. Avis de motion – Règlement relatif au traitement des élus municipaux.
  - 6.3. Présentation – Règlement relatif au traitement des élus municipaux.
  - 6.4. Résolution - Demande d'aide financière de la Manne du Jour.
  - 6.5. Résolution - Résolution - Entente relative au partage d'une ressource de technicien informatique.
  - 6.6. Résolution – Adoption du règlement 2019-150 concernant l'usage de l'eau potable.
  - 6.7. Résolution – Adoption d'un plan de sécurité civile.
  - 6.8. Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses au 31 octobre 2019.
  - 6.9. Résolution – Autorisation aux procureurs de la cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle à signer et autoriser les constats d'infraction en vertu de la réglementation sur les systèmes d'alarme émis pour et au nom de la Municipalité de La Macaza.
  - 6.10. Résolution – Entente d'entraide intermunicipale – Centre d'hébergement temporaire et centre de services aux personnes sinistrées.
  - 6.11. Résolution – Mise à jour des comités et des responsabilités des élus.
7. **TRÉSORERIE**
  - 7.1. Résolution – Adoption de la liste des déboursés et des comptes à payer.
8. **LOISIRS ET CULTURE**
9. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
10. **TRANSPORT ROUTIER (TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE...)**

10.1. Résolution – Mandat à l'Union des Municipalités du Québec – Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2020.

11. HYGIÈNE DU MILIEU

12. URBANISME

13. TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Pierrette Charette  
Et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

**CORRESPONDANCE ET AFFAIRES COURANTES**

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

2019.11.206

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2019**

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2019, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Raphael Ciccariello  
Et résolu à l'unanimité

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2019.

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2019.11. 207

**RÉSOLUTION – ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RIDR.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** ces prévisions prévoient une quote-part de 62,422,33\$ pour La Macaza en 2020;

Il est proposé par Christian Bélisle  
Et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** les prévisions budgétaires 2020 de la RIDR et d'en tenir compte dans l'élaboration du budget 2020 de la municipalité.

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX.**

Je, Brigitte Chagnon conseillère, donne avis de motion qu'un règlement relatif au traitement des élus municipaux sera adopté lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.

**PRÉSENTATION – PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX.**

La présentation du projet de règlement relatif au traitement des élus municipaux est effectuée par Jacques Brisebois.

2019.11.208

**RÉSOLUTION - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA MANNE DU JOUR.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de La Macaza a reçu une demande de partenariat du comptoir alimentaire *La Manne du jour* pour le remplacement de son fourgon de livraison;  
**CONSIDÉRANT QUE** *La Manne du jour* est un organisme à but non lucratif qui vient en aide aux plus démunis de la MRC d'Antoine-Labelle en distribuant des paniers de provisions;  
**CONSIDÉRANT QU'EN** 2018, 135 paniers ont été livrés à des résidents de La Macaza;  
**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de La Macaza souhaite supporter l'importante mission de l'organisme;  
**CONSIDÉRANT QU'UN** logo de chacune des Municipalités octroyant une commandite de 1000\$ ou plus sera apposé sur la nouvelle fourgonnette de l'organisme;

Il est proposé par la conseillère Brigitte Chagnon  
Et résolu à l'unanimité

**D'OCTROYER** une commandite de 1000\$ à *La Manne du jour* pour l'achat d'une nouvelle fourgonnette de livraison.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussigné Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte, *Subvention aux organismes à but non lucratif* portant le numéro de folio 02 702 90 970.

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

2019.11.209

**RÉSOLUTION - ENTENTE RELATIVE AU PARTAGE DES SERVICES D'UN TECHNICIEN INFORMATIQUE.**

**CONSIDÉRANT** l'absence prolongée du technicien informatique avec lequel la Municipalité de La Macaza et la ville de Rivière-Rouge;  
**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Rivière-Rouge et la Municipalité de La Macaza souhaitent mettre en commun les services d'un technicien informatique qui serait embauché par la ville de Rivière-Rouge;  
**CONSIDÉRANT QU'UNE** entente en ce sens a été rédigée par la ville de Rivière-Rouge et que celle-ci prévoit une utilisation minimale de 125h du technicien informatique par année pour la Municipalité de La Macaza;

Il est proposé par le conseiller Raphael Ciccariello  
Et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** la mairesse ou son suppléant et le directeur général ou son adjoint à signer l'entente telle que rédigée par la ville de Rivière-Rouge.

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

2019.11.210

**RÉSOLUTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-150 CONCERNANT L'USAGE DE L'EAU POTABLE.**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de la *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable* 2019-2025, les Municipalités doivent mettre en place les actions progressives pour économiser l'eau chez les consommateurs en fonction de l'indicateur de consommation résidentielle;

**CONSIDÉRANT QU'UN** règlement a été préparé afin d'encadrer l'usage de l'eau potable sur le territoire de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion et une présentation du règlement 2019-150 concernant l'usage de l'eau potable ont été effectués lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 15 octobre 2019;

Il est proposé par le conseiller Christian Bélisle  
Et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le règlement 2019-150 concernant l'usage de l'eau potable tel que présenté.  
**D'ABROGER** le règlement 2013-083 sur l'usage de l'eau potable.

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

2019.11.211

**RÉSOLUTION – ADOPTION D'UN PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE.**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement québécois a adopté le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit règlement exige que les Municipalités prévoient des procédures d'alerte et de mobilisation ainsi que les moyens de secours minimaux pour venir en aide à la population en cas de sinistre;

**CONSIDÉRANT QU'UN** plan de sécurité civile a été rédigé et que celui-ci contient un schéma d'alerte identifiant les personnes désignées par la Municipalité qui doivent être alertées lors d'un sinistre réel ou imminent;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit plan prévoit l'emplacement des centres de coordinations et des centres d'hébergement principaux et secondaires et les procédures d'évacuation et de confinement de la population;

Il est proposé par la conseillère Pierrette Charette  
Et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le plan de sécurité civile de la Municipalité et d'autoriser le coordonnateur de la sécurité civile à effectuer une mise à jour régulière de celui-ci afin que les informations qu'il contient demeurent valides.

**DE FAIRE** parvenir ledit plan de sécurité civile aux organisations pertinentes (municipalités voisines, institutions présentes sur le territoire...).

# SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2019

**ADOPTÉE**

Jacques Brisebois  
Directeur général

## DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2019

Conformément aux dispositions de l'article 176.4. du Code municipal du Québec, monsieur Jacques Brisebois, directeur général et secrétaire trésorier dépose les états comparatifs des revenus et des dépenses en date du 31 octobre 2019. Ceux-ci se détaillent comme suit :

PRÉVISIONS - 2019

DÉPENSES

No. De compte	Description	Réel 2019 31-10-2019	Budget 2019	Réel 2018 31-10-2018	Budget 2018
02-110-00-000	TOTAL CONSEIL MUNICIPAL	112 797 \$	137 180 \$	99 642 \$	115 070 \$
02-120-00-000	TOTAL COUR MUNICIPAL	821 \$	1 000 \$	546 \$	1 000 \$
02-130-00-000	TOTAL GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE	423 865 \$	479 616 \$	318 677 \$	402 352 \$
02-140-00-000	TOTAL GREFFE	32 926 \$	68 399 \$	44 414 \$	44 907 \$
02-150-00-000	TOTAL ÉVALUATION	53 614 \$	53 614 \$	56 244 \$	56 244 \$
02-190-00-000	TOTAL AUTRES	12 631 \$	35 500 \$	64 888 \$	32 000 \$
<b>02-100-00-000</b>	<b>TOTAL - ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>	<b>636 653 \$</b>	<b>775 308 \$</b>	<b>584 411 \$</b>	<b>651 573 \$</b>
02-210-00-000	TOTAL POLICE	184 495 \$	185 634 \$	178 898 \$	180 000 \$
02-220-00-000	TOTAL SÉCURITÉ INCENDIE	174 716 \$	174 716 \$	148 440 \$	147 093 \$
02-230-00-000	TOTAL SÉCURITÉ CIVILE	6 746 \$	8 212 \$	5 158 \$	6 792 \$
02-290-00-000	TOTAL SÉCURITÉ AUTRES	1 953 \$	1 575 \$	1 575 \$	1 500 \$
<b>02-200-00-000</b>	<b>TOTAL - SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>	<b>367 910 \$</b>	<b>370 137 \$</b>	<b>334 069 \$</b>	<b>335 385 \$</b>
02-320-00-000	TOTAL VOIRIE MUNICIPALE	341 357 \$	374 032 \$	302 622 \$	362 129 \$
02-330-00-000	TOTAL ENLEVEMENT DE LA NEIGE	353 072 \$	401 275 \$	329 733 \$	358 943 \$
02-340-00-000	TOTAL - ÉCLAIRAGE DES RUES	8 229 \$	16 800 \$	10 568 \$	16 800 \$
02-355-00-000	TOTAL - CIRCULATION ET STATIONNEMENT	1 151 \$	3 100 \$	633 \$	3 100 \$
02-370-00-000	TOTAL - TRANSPORT ROUTIER - AUTRE	4 479 \$	4 237 \$	4 197 \$	4 258 \$
<b>02-300-00-000</b>	<b>TOTAL - TRANSPORT ROUTIER</b>	<b>708 288 \$</b>	<b>799 444 \$</b>	<b>647 753 \$</b>	<b>745 230 \$</b>
02-413-00-000	TOTAL - RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU	7 055 \$	20 795 \$	15 995 \$	20 795 \$
02-415-00-000	TOTAL - DISPOSITION AU SITE	- \$	- \$	- \$	- \$
02-451-00-000	TOTAL - DÉCHETS - COLLECTE ET TRANSPORT	67 986 \$	73 562 \$	66 361 \$	67 871 \$
02-452-00-000	TOTAL - MATIÈRES SÉLECTIVES - COLL. ET TRANS.	126 820 \$	131 680 \$	83 023 \$	89 502 \$
02-454-00-000	TOTAL - GESTION	- \$	- \$	28 \$	- \$
02-460-00-000	TOTAL - COURS D'EAU	7 055 \$	8 990 \$	5 241 \$	1 861 \$
02-461-00-000	TOTAL - LAVAGE BATEAU	18 403 \$	- \$	- \$	- \$
02-480-00-000	TOTAL - RCER	44 326 \$	- \$	- \$	- \$
<b>02-400-00-000</b>	<b>TOTAL - HYGIÈNE DU MILIEU</b>	<b>271 645 \$</b>	<b>235 027 \$</b>	<b>170 648 \$</b>	<b>180 029 \$</b>
02-520-00-000	TOTAL-LOGEMENT SOCIAL	0.00	350 \$	343 \$	343 \$
<b>02-500-00-000</b>	<b>TOTAL - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</b>	<b>0.00</b>	<b>350 \$</b>	<b>343 \$</b>	<b>343 \$</b>
02-610-00-000	TOTAL - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE	109 271 \$	145 206 \$	94 697 \$	134 546 \$
02-621-00-000	TOTAL - PROMOTION ET DÉV. ÉCONOMIQUE	18 889 \$	18 889 \$	18 747 \$	18 747 \$
02-622-00-000	TOTAL - AUTRES - PROMOTION, URBANISME ET DÉV.	9 775 \$	75 739 \$	10 184 \$	11 500 \$
02-629-00-000	TOTAL - TOURISME	22 975 \$	9 775 \$	2 952 \$	10 184 \$
02-690-00-000	TOTAL - HORTICULTURE	55 329 \$	59 231 \$	77 013 \$	51 685 \$
<b>02-600-00-000</b>	<b>TOTAL - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>	<b>216 240 \$</b>	<b>308 840 \$</b>	<b>203 593 \$</b>	<b>226 662 \$</b>
02-701-10-000	TOTAL - ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES	968 \$	174 \$	174 \$	- \$
02-701-20-000	TOTAL - CENTRE COMMUNAUTAIRE	43 608 \$	28 391 \$	21 939 \$	30 076 \$
02-701-30-000	TOTAL - ARÈNE ET PATINOIRE	2 708 \$	6 499 \$	21 662 \$	14 014 \$
02-701-50-000	TOTAL - PARCS ET TERRAINS DE JEUX	146 243 \$	125 881 \$	121 225 \$	127 171 \$
02-701-90-000	TOTAL - AUTRES - LOISIRS	42 092 \$	45 656 \$	33 896 \$	42 000 \$
02-702-00-000	TOTAL - AUTRES - CULTURE	300 \$	300 \$	183 \$	- \$
02-702-59-000	TOTAL - CENTRE CULTUREL	- \$	- \$	- \$	- \$
02-702-30-000	TOTAL - BIBLIOTHÈQUE	68 185 \$	98 826 \$	68 143 \$	84 621 \$
02-702-90-000	TOTAL - SUBVENTIONS OBNL	8 044 \$	10 500 \$	4 510 \$	5 300 \$
<b>02-700-00-000</b>	<b>TOTAL - LOISIRS ET CULTURE</b>	<b>312 148 \$</b>	<b>316 227 \$</b>	<b>271 733 \$</b>	<b>303 182 \$</b>
02-920-00-000	TOTAL - FRAIS DE FINANCEMENT	20 602 \$	29 953 \$	12 105 \$	17 068 \$
02-990-00-000	TOTAL - AUTRES FRAIS DE FINANCEMENT	30 500 \$	32 538 \$	27 476 \$	1 752 \$
<b>02-900-00-000</b>	<b>TOTAL - FRAIS DE FINANCEMENT</b>	<b>51 102 \$</b>	<b>62 491 \$</b>	<b>39 581 \$</b>	<b>18 820 \$</b>
<b>02-990-00-000</b>	<b>TOTAL - EXCÉDANT (DÉFICIT) ACCUMULÉ</b>		<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
<b>02-000-00-000</b>	<b>TOTAL - DÉPENSES</b>	<b>2 563 986 \$</b>	<b>2 867 824 \$</b>	<b>2 252 130 \$</b>	<b>2 461 224 \$</b>

## SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2019

### CONCILIATION À DES FINS FISCALES

03-210-00-000	TOTAL - REMBOURSEMENT DETTE À LONG TERME	73 437 \$	79 434 \$	33 717 \$	88 225 \$
03-310-00-000	TOTAL - AFFECTATION ACTIVITÉS INVESTISSEMENT	- \$	- \$	- \$	
03-510-00-000	TOTAL - AUTRES AFFECTATIONS	17 078 \$	16 635 \$	9 650 \$	

03-300-00-000	TOTAL - CONCILIATION A DES FINS FISCALES	90 515 \$	96 069 \$	43 367 \$	88 225 \$
---------------	--	-----------	-----------	-----------	-----------

### 23-000-00-000 IMMOBILISATIONS - FONDS GÉNÉRAUX

23-000-00-000	TOTAL - IMMOBILISATIONS - FONDS GÉNÉRAUX	9 380 \$	- \$	30 100 \$	- \$
---------------	--	----------	------	-----------	------

	<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>2 663 880 \$</b>	<b>2 963 893 \$</b>	<b>2 325 597 \$</b>	<b>2 549 449 \$</b>
--	---------------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

### REVENUS

01-138-46-000	TOTAL-LAVAGE BATEAU	2 141 \$	- \$		
01-210-00-000	TOTAL - TAXES	1 516 000 \$	1 506 146 \$	1 434 988 \$	1 433 170 \$
01-212-00-000	TOTAL- TARIFICATION -SERVICES MUNICIPAUX	184 178 \$	185 214 \$	182 584 \$	185 214 \$
01-221-00-000	TOTAL - PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES	548 281 \$	550 536 \$	441 261 \$	441 261 \$
01-230-00-000	TOTAL - SERVICES RENDUS	142 472 \$	143 049 \$	121 829 \$	143 149 \$
01-240-00-000	TOTAL - MUTATIONS	156 823 \$	60 500 \$	69 865 \$	50 500 \$
01-250-00-000	TOTAL - AMENDES ET PENALITÉ	4 274 \$	7 500 \$		7 500 \$
01-260-00-000	TOTAL - AMENDES	4 274 \$	15 000 \$	3 782 \$	15 000 \$
01-270-00-000	TOTAL -AUTRES REVENUS	8 765 \$	750 \$	8 671 \$	750 \$
01-300-00-000	TOTAL - TRANSFERTS	196 284 \$	495 198 \$	313 681 \$	272 994 \$

01-000-00-000	TOTAL DES REVENUS	2 763 492 \$	2 963 893 \$	2 576 662 \$	2 549 538 \$
---------------	-------------------	--------------	--------------	--------------	--------------

	<b>SURPLUS (DÉFICIT)</b>	<b>99 612 \$</b>	<b>(0) \$</b>	<b>251 065 \$</b>	<b>89 \$</b>
--	--------------------------	------------------	---------------	-------------------	--------------

2019.11.212

**RÉSOLUTION - AUTORISATION AUX PROCUREURS DE LA COUR MUNICIPALE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE À SIGNER ET AUTORISER LES CONSTATS D'INFRACTION EN VERTU DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES SYSTÈMES D'ALARME ÉMIS POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA.**

**ATTENDU QUE** le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle, par sa résolution MRC-CC-13466-10-19, a mandaté la firme Dunton Rainville, avocats, pour agir à titre de procureurs de la MRC devant la Cour municipale pour une période se terminant le 31 décembre 2020 ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'autoriser Me Pierre-Alexandre Brière, Me Marie-Claire Côté et Me Audrey Sénécal de la firme Dunton Rainville, à signer et autoriser les constats d'infraction émis pour et au nom de la Municipalité de La Macaza en vertu de la réglementation sur les systèmes d'alarme de ladite municipalité ;

Il est proposé par le conseiller Raphael Ciccariello et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise Me Pierre-Alexandre Brière, Me Marie-Claire Côté et Me Audrey Sénécal de la firme Dunton Rainville, à signer et autoriser les constats d'infraction émis relativement à la réglementation sur les systèmes d'alarme pour et au nom de la Municipalité de La Macaza faisant partie de la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle.

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

2019.11.213

**RÉSOLUTION – ENTENTE D’ENTRAIDE INTERMUNICIPALE – CENTRE D’HÉBERGEMENT TEMPORAIRE ET CENTRE DE SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES.**

**CONSIDÉRANT QU’**en vertu du *Règlement sur les procédures d’alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*, les municipalités doivent déterminer un emplacement pour leur centre d’hébergement temporaire et centres de services aux personnes sinistrées principal ainsi qu’un endroit de rechange advenant le cas où le centre principal serait insuffisant ou inutilisable durant un sinistre;

**CONSIDÉRANT QUE** La Municipalité de La Macaza dispose d’un centre d’hébergement temporaire et centre de services aux personnes sinistrées principal tous deux situé à l’hôtel de ville de La Macaza au 53 rue des Pionniers à La Macaza;

**CONSIDÉRANT QUE** l’entraide intermunicipale est un outil indispensable lors de sinistres majeurs;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de La Macaza souhaite conclure une entente avec la Ville de Rivière-Rouge afin de pouvoir utiliser les installations du Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge advenant le cas où le centre d’hébergement temporaire et centre de services aux personnes sinistrées principal serait insuffisant ou inutilisable durant un sinistre tout en rendant son propre centre d’hébergement disponible pour la Ville de Rivière-Rouge en cas de besoin;

**CONSIDÉRANT QU’UN** projet d’entente a été rédigé par l’administration de la Municipalité de La Macaza et que le conseil de la Ville de Rivière-Rouge l’a approuvé lors de sa séance ordinaire tenue le 5 novembre 2019;

Il est proposé par le conseiller Benoit Thibault  
et résolu à l’unanimité

**D’APPROUVER** ladite entente;

**D’AUTORISER** le directeur général ou son adjoint ainsi que la mairesse ou son suppléant à signer ladite entente;

**D’ANNEXER** ladite entente au plan de sécurité civile de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

2019.11.214

**RÉSOLUTION – MISE À JOUR DES COMITÉS ET DES RESPONSABILITÉS DES ÉLUS.**

**CONSIDÉRANT QUE** divers comités de travail ont été créés afin de permettre aux élus d'étudier différents sujets de manière approfondie pour ensuite émettre des recommandations au conseil municipal sous forme de rapports;

**CONSIDÉRANT QUE** lesdits comités n'ont pas de pouvoir décisionnel, mais qu'ils permettent au conseil municipal de travailler plus efficacement;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil souhaite revoir la répartition desdits comités ainsi que la répartition des tâches des élus;

Il est proposé par la conseillère Brigitte Chagnon  
et résolu à l'unanimité

**DE REVOIR** les comités de la manière suivante en tenant compte du fait que la mairesse ou le maire suppléant seront membres de tous les comités :

- Information et communication aux citoyens (Brigitte Chagnon).
- Médias (Céline Beauregard ou le maire suppléant).
- Urbanisme, C.C.U. et environnement (Pierre Rubaschkin et Raphaël Ciccariello).
- Bibliothèque, loisirs, patrimoine et culture (Benoît Thibeault, Brigitte Chagnon et Pierrette Charette).
- Horticulture, salubrité et eau potable (Pierrette Charette et Raphaël Ciccariello).
- Réseau routier et voirie (Pierre Rubaschkin, Benoît Thibeault et Raphaël Ciccariello).
- Ressources humaines (Brigitte Chagnon et Christian Bélisle).
- Développement économique (Benoît Thibeault, Brigitte Chagnon).
- Sécurité incendie et sécurité civile (Raphaël Ciccariello et Benoît Thibeault).

**DE NOMMER** Christian Bélisle comme maire suppléant pour une période de 6 mois ainsi que comme représentant substitut de la Municipalité auprès de Tricentris, de la RIDR et de la RCER.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Jacques Brisebois  
Directeur général

2019.11.215

**TRÉSORERIE**

**RÉSOLUTION – ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste officielle des comptes à payer d'octobre 2019 a été distribuée et que ses grandes lignes se résument comme suit :

COMPTES SALAIRES: 80 714,39\$  
REMISES D.A.S. : 42 955,00\$  
COMPTES PAYÉS AU 11 NOVEMBRE 2019 : 206 706,61\$  
PAIEMENTS AUTOMATIQUES : 6 990,05\$  
PRÉLÈVEMENTS : 5 521,69\$  
COMPTES FOURNISSEURS : 177 449,92\$  
TOTAL : 520 337,66\$

Il est proposé par la conseillère Pierrette Charette  
Et résolu à l'unanimité

**D'APPROUVER** la liste des déboursés et des comptes à payer du mois d'octobre 2019.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Jacques Brisebois  
Directeur général

**LOISIRS ET CULTURE**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**TRANSPORT ROUTIER (TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE...)**

2019.11.216

**RÉSOLUTION - MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2020;**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de La Macaza a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2020;

**ATTENDU QUE** les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal:

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

**ATTENDU QUE** la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par le conseiller Pierre Rubashkin

Et résolu à l'unanimité

**QUE** la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2020;

**QUE** pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

**QUE** la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

**QUE** si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

**QUE** la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

**QU'UN** exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

**HYGIÈNE DU MILIEU**  
**URBANISME**  
**TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**  
**RÉSOLUTION - LEVÉE DE LA SÉANCE**

2019.11.217

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Chagnon  
Et résolu à l'unanimité  
De lever la séance à 20h43.

**ADOPTÉE**  
LA MAIRESSE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

---

Céline Beauregard

---

Jacques Brisebois